

Programme d'Auto-Administration des Médicaments (PAAM)

QUALITE - ORGANISATION DES SOINS

Ref : QALGR02F



Compétences visées

Concevoir un dispositif PAAM conforme aux recommandations HAS, en sécurisant l'auto-administration, en organisant la traçabilité et les responsabilités, et en le pilotant dans une logique de qualité, de gestion des risques et de certification.

Objectifs et contenus

Comprendre les exigences de la certification V2025

- Le décryptage du critère avancé du manuel en vigueur et des éléments d'évaluation.
- La place du PAAM dans la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse.
- L'articulation avec la gestion des risques et l'engagement du patient.

Connaître le cadre réglementaire et les recommandations de la HAS

- Le rappel du cadre réglementaire de l'auto-administration.
- Les conditions de mise en œuvre : décision médicale, patient volontaire, consentement.
- Les principes de traçabilité et la possibilité d'enregistrement a posteriori selon les déclarations du patient.

Concevoir un dispositif PAAM (Programme d'Auto-Administration des Médicaments) sécurisé

- La définition du parcours PAAM : inclusion du patient, mise en œuvre, suivi et réévaluation.
- L'identification des rôles : prescripteur, infirmier, pharmacien, équipe qualité.
- La définition des critères d'éligibilité des patients et des médicaments.

Organiser un atelier de construction du dispositif

- L'élaboration d'une grille d'éligibilité patient : risques, compétences, adhésion.
- La définition des modalités de stockage sécurisé et d'information du patient.
- L'organisation de la surveillance et des réévaluations.

Objectifs complémentaires

Mettre en place la traçabilité et les preuves pour la certification

- L'organisation de la traçabilité dans le dossier patient.
- L'identification des preuves attendues lors de la certification.
- La formalisation des procédures et supports.

Piloter et évaluer le Programme d'Auto-Administration des Médicaments (PAAM)

- La définition des indicateurs de suivi.
- Les méthodes d'évaluation collective.
- La construction d'un plan d'amélioration continue.

Méthodes

- Apports méthodologiques et réglementaires.
- Analyse de situations issues de la pratique hospitalière.
- Ateliers de conception d'un dispositif PAAM.
- Échanges d'expériences entre participants.

Personnes concernées

Direction, RAQ, pharmacien hospitalier, cadre de santé, médecin prescripteur, IDE, équipe des unités de soins volontaires.

Valeur ajoutée

Cette formation permet aux équipes hospitalières d'anticiper les exigences de la certification HAS V2025 en matière de prise en charge médicamenteuse, tout en structurant un programme PAAM (Programme d'Auto-Administration des Médicaments) à la fois sécurisé et traçable. Elle met à leur disposition des outils immédiatement mobilisables pour un déploiement opérationnel dans les unités et facilite la constitution de preuves auditable en vue de la certification. En articulant lecture réglementaire, sécurisation du circuit du médicament et engagement du patient, elle favorise une mise en œuvre progressive et maîtrisée du dispositif.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- HAS – Référentiel de certification des établissements de santé V2025, critère 2.2-07.
- HAS – Guide méthodologique : « Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation », mise à jour 2025.
- HAS – Fiches pédagogiques du 6e cycle de certification – Médicament.
- Arrêté du 10 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse (Légifrance).

Mise à jour le : **25/03/2026**